Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20261103-D202663-DE

LAMPAUL
PLOUARZEL

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
29 octobre 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le trois novembre à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absente excusée : Anouk PERON qui a donné procuration à Gaëlle GOUZAC'H

Secrétaire de séance : Eric COZIEN

DELIBERATION N°D-2026-63

Objet : Création de tarifs communaux

Rapporteur : Anne JOURDAIN, Adjointe en charge de l'animation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Enfance, jeunesse, animation et culture » en date du 20 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création des tarifs suivants :

Objet	Montant
Non restitution de gobelets réutilisables par une association	1 €/gobelet
Vente de ticket de tombola dont l'intégralité des recettes seront destinées au CCAS.	1 €/ticket

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 03 novembre 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)